

# Quand les mauvaises herbes ont du bon

Sans doute faut-il également que nous apprenions à mieux connaître ces herbes de mauvaise réputation. Au fil des générations, nous avons souvent perdu la connaissance de ces plantes. Certaines sont de précieux auxiliaires contre la pollution, d'autres contribuent à la biodiversité et à la lutte contre les nuisibles en attirant abeilles, coccinelles et autres papillons. Quelques-unes sont même comestibles et parviennent parfois à guérir ou à soulager nos maux.

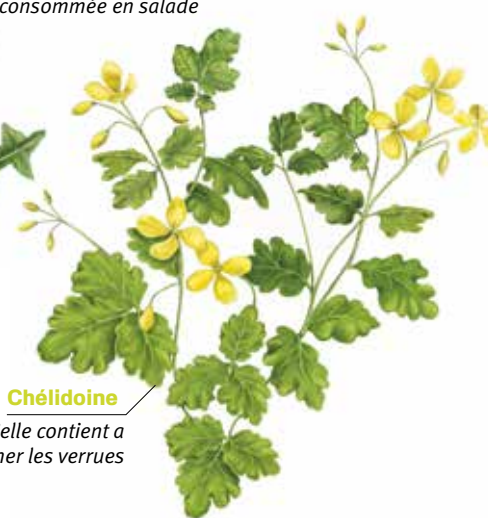
**Cymbalaire**

*En médecine, elle est utilisée pour soigner la gale*



**Laitue scariole**

*Jeune, elle peut être consommée en salade*



**Chélidoine**

*Le « latex » qu'elle contient a la réputation de soigner les verrues*

## Cultivons ensemble notre espace public

S'il est bien de la responsabilité de la Ville d'entretenir le paysage, chacun au pied de sa porte ou en bordure de son logement a aussi un rôle à jouer. Comme lors de chutes de neige, les riverains ont à assumer l'entretien de leur limite de parcelle avec la rue. Se baisser et arracher les quelques plantes invasives qui s'installent près de chez soi permet de limiter leur prolifération. Ces petits gestes du quotidien répétés par de nombreux habitants sont évidemment très efficaces.

## Quatre plantes à éliminer sans délai



**Vergerette du Canada**



**Sénéçon du Cap**



**Renouée du Japon**



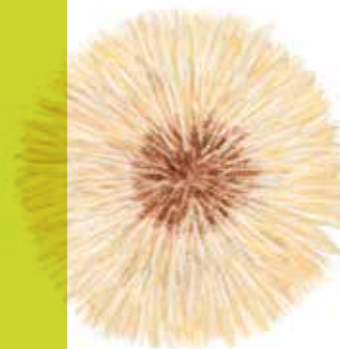
**Vergerette de Buenos Aires**

### Pour plus de renseignements

contact : [csaussaye@ser76.com](mailto:csaussaye@ser76.com)

En savoir plus : « L'herbier des plantes de rue » disponible dans les accueils municipaux ou sur le site [saintetiennedurouvray.fr](http://saintetiennedurouvray.fr)

Conception et réalisation : service communication | Illustrations : Gayanée Béreyziat | 07/2015 | Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray



# La ville retrouve sa vraie nature



Saint-Etienne-du-Rouvray

## La Ville

**a engagé depuis plusieurs années une réflexion visant à mettre en place une gestion plus responsable de ses espaces verts et plus largement encore de ses espaces publics.**

**Les agents municipaux en charge de l'entretien du paysage stéphanois ont ainsi sensiblement modifié leurs techniques de travail.**

### Bon à savoir !

La loi Labbé fixe l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2022, la commercialisation des produits phytosanitaires à destination des particuliers sera également interdite.

## Changements de pratiques

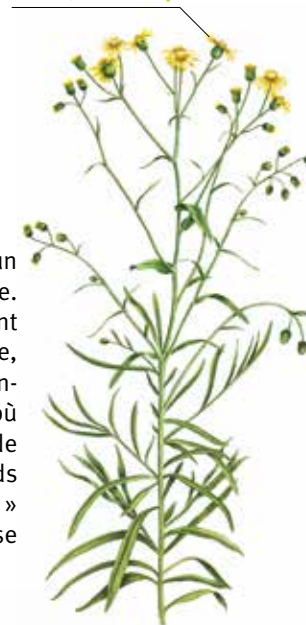
Les nouveaux usages mis en œuvre se traduisent par une meilleure gestion de l'arrosage, par le développement du paillage, par le choix de nouvelles espèces de plantes, par une meilleure prise en compte de la biodiversité...

Très efficace – mais extrêmement nocif pour l'environnement et donc pour les êtres vivants – l'usage des produits phytosanitaires a quasiment disparu. D'ailleurs, depuis 2012, un arrêté préfectoral interdit l'utilisation de ces traitements chimiques sur les trottoirs et dans les caniveaux. Et d'ici 2020, la loi interdira leur épandage dans tout l'espace public.

## Quand les herbes perturbent le regard

Un tel changement de gestion a un impact direct sur le paysage de la ville. Là où la pulvérisation d'un désherbant éradiquait toute forme de vie végétale, la nature réapparaît. Les plantes adventives (qui par définition poussent là où elles veulent) colonisent les pieds de façade et s'épanouissent sur les bords des rues. Ce changement « perturbe » l'image propre et impeccable qu'on se fait d'une ville bien tenue.

Séneçon du Cap



Gaillet gratteron



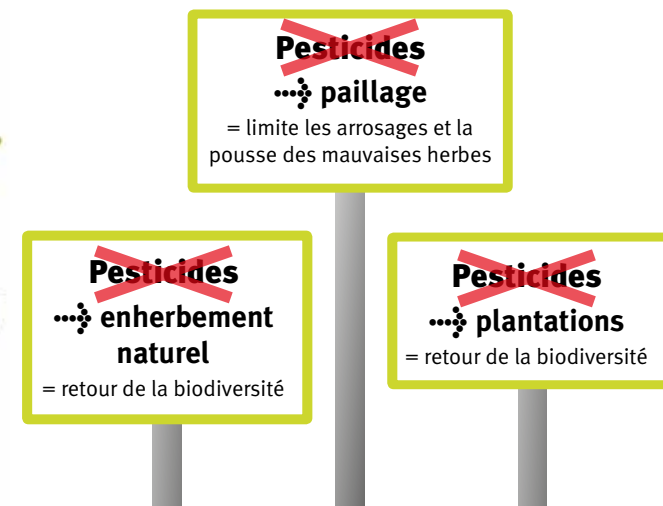
Renouée du japon



## Le bon plan du désherbage

Il n'est évidemment pas question de laisser les herbes folles envahir les rues. Mais au-delà du choix politique de préserver l'environnement, il est clair qu'avec les moyens humains qui sont les siens, la Ville ne peut plus assurer un désherbage complet et permanent de ses 260 km de voirie.

La Ville a donc mis en place une gestion différenciée de ses espaces publics, avec notamment un plan de désherbage. Ce dernier détermine précisément, en fonction des rues, la fréquence de passage des agents municipaux. Il précise aussi les nouvelles techniques employées. De petits panneaux d'informations vont fleurir à ces endroits afin d'expliquer la démarche municipale.



**À noter** Auparavant, une à deux pulvérisations de produits phytosanitaires par an permettaient d'éliminer le moindre brin de verdure non souhaité au bord des rues stéphanoises. Qu'on se le dise ! L'abandon du chimique au profit de méthodes manuelles ou mécaniques ne permettra jamais d'avoir un résultat identique. Donc, selon les années et les conditions climatiques – pluie, chaleur – il faut s'attendre à voir les « mauvaises herbes » s'imposer dans le paysage avec plus ou moins de vigueur.